

Madame la conseillère fédérale  
Doris Leuthard  
Département fédéral de l'économie  
Palais fédéral Est  
3003 Berne

Berne, le 20 novembre 2008

**Constitution d'une réserve au bilan, destinée au financement de mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture**

Madame la conseillère fédérale,

Nous vous remercions sincèrement de nous avoir donné la possibilité de nous prononcer sur le projet relatif à la constitution d'une réserve au bilan, destinée au financement de mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture, et ce dans la perspective du possible aboutissement des négociations du cycle de Doha à l'OMC et d'un accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agro-alimentaire. Ce financement spécial doit permettre d'affecter les recettes douanières au financement des mesures d'accompagnement, et ce dès 2009 (c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de l'ALEA ou d'un nouvel accord OMC). L'objectif est de constituer le plus tôt possible une réserve financière solide à partir des recettes douanières, car celles-ci chuteront rapidement une fois que les accords seront mis en œuvre.

L'agriculture joue toujours un rôle important en Suisse et ce rôle ne se limite pas à la seule compétitivité économique de la branche. Cette dernière remplit, en effet, de multiples fonctions dans le soutien qu'elle apporte à d'autres secteurs, en particulier touristique, ou encore pour assurer la qualité de nos paysages. Si cette dimension multi-fonctionnelle est aujourd'hui largement reconnue et intégrée dans la politique agricole du pays, la principale raison (l'auto-provisionnement en cas de guerre) qui avait poussé à la relative protection de notre agriculture semble avoir aujourd'hui perdu de sa force. Depuis le début des années 90, différentes réformes ont d'ailleurs progressivement ouvert le secteur à la concurrence.

Néanmoins, et malgré ces réformes, les coûts de production de l'agriculture suisse sont aujourd'hui encore nettement supérieurs à ceux de la plupart de ses concurrents européens. Or, si le panier de la ménagère suisse est réputé pour être élevé en comparaison internationale, les prix élevés des produits agricoles suisses semblent être, en partie, responsable d'un tel phénomène. Une plus grande ouverture du marché agricole suisse pourrait conduire à une baisse des prix et, *in fine*, alléger le panier de la ménagère. Les ménages les moins aisés, dont une part plus importante des dépenses est consacrée à l'alimentation, en sortiront particulièrement gagnants. Observons que ce sont non seulement les consommateurs qui bénéficieront de prix plus favorables mais également

certaines secteurs économiques, à l'instar du secteur touristique. Les hôteliers-restaurateurs profiteront également de la baisse du prix des produits agricoles.

Si l'îlot de cherté qu'est la Suisse pourra être atténué au travers d'une baisse du prix des produits agricoles, cette même ouverture offre un potentiel important de débouchés à l'exportation pour les produits de qualité (AOC, labels écologiques, etc.) et/ou de niches pour les différentes spécialités suisses. On peut même imaginer un renouveau de l'agriculture dans certains domaines, où la compétitivité-prix joue un rôle faible, mais où la qualité, l'innovation, etc. sont des éléments primordiaux.

En bref, nous sommes favorables au développement en Suisse d'une agriculture aux structures compétitives, orientée sur des produits de qualité et/ou des niches. Néanmoins, après une longue période de protection – de l'après-guerre au début des années 90 –, l'aboutissement des accords susmentionnés pourrait substantiellement accélérer la réorganisation du secteur agricole suisse. Dans ces conditions, l'USS ne s'oppose pas au projet mis en consultation, c'est-à-dire à la constitution d'une réserve au bilan destinée à financer des mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture. Ces mesures, au caractère temporaire, devront prendre fin en 2016, comme suggéré dans le projet mis en consultation. L'USS s'inquiète toutefois sur le manque à gagner pour l'État et son budget de la réorientation des recettes douanières. Pour l'USS, ce manque à gagner doit être compensé. Elle s'opposerait à des coupes budgétaires tous azimuts, non-orientées et irréflechies ou à toutes mesures d'économie. De plus, si le projet mis en consultation esquisse les futures mesures d'accompagnement – d'une part, elles viseront à conforter la compétitivité du secteur ; d'autre part, elles chercheront à faciliter la reconversion des chefs d'exploitation qui souhaitent quitter le secteur agricole – celles-ci ne seront véritablement précisées qu'à fin mai 2009 lorsqu'un groupe de travail mandaté par le DFE rendra un premier rapport. L'USS, quant à elle, souhaite que ces mesures offrent aux exploitants des possibilités de formation – continue pour ceux qui désirent se perfectionner et d'aides à la reconversion pour ceux qui désireraient changer de profession. De plus, l'USS souhaite vivement que ces mesures cherchent à instaurer un contrat-type de travail incluant un salaire minimum pour les travailleurs-euses agricoles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de nos demandes et nous prions de croire à l'assurance de notre haute considération.

## **UNION SYNDICALE SUISSE**

Paul Rechsteiner  
Président

José Corpataux  
secrétaire central